

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24466**

### Intitulé

Licence : Licence Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université Lumière - Lyon 2, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Nice Sophia Antipolis, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Paris Ouest Nanterre la Défense	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- 1- Conduite d'enquêtes de terrain (enquête orale, observation, inventaire, collectes d'objets et d'archives privées)
  - Identification des problématiques pertinentes
  - Observation, analyse et interprétation des processus culturels et sociaux à partir des relations interculturelles et leurs conséquences sur la société
  - Analyse, interprétation et lecture critique des résultats
  
- 2- Participation à la conduite de projets de patrimonialisation ou de médiation culturelle
  - Participation à la collecte d'objets et d'archives privées
  - Participation aux inventaires des collections muséographiques
  - Contribution à la recherche de subventions
  - Participation à la diffusion de connaissances sous forme de reportages, de sites internet, d'émissions radio ou TV, d'expositions
  
- 3- Collecte des informations et documents scientifiques
  - Collecte des données d'archives dans la presse écrite ou audiovisuelle
  - Synthèse de l'information
  - Rédaction de comptes-rendus, articles
  - Identifier et distinguer les caractéristiques sociales et culturelles des grandes aires géoculturelles.
  - Retrouver, en fonction des réalités culturelles, sociales, économiques et politiques, l'unicité de l'humanité au-delà des diversités locales.
    - Mobiliser les principales théories ethnologiques contemporaines pour poser une problématique anthropologique et situer la réflexion au sein des débats ethnologiques contemporains et/ou historiques.
    - Construire un protocole d'observation : élaboration d'un questionnaire et d'un entretien approfondi passés en face à face ou en ligne ; dépouillement, maîtrise de logiciels nécessaires à cet effet, usage des méthodes quantitatives et des approches démographiques.
    - Définir une problématique d'enquête en fonction du travail de terrain.
    - Etablir une relation régulière et une interaction avec différents interlocuteurs (bilans réguliers sur l'avancement du travail réalisé).
    - Transcrire avec rigueur et régularité les enquêtes pour rédiger un compte rendu d'observation et réaliser un rapport complet et synthétique.
  - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
    - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
    - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
    - Développer une argumentation avec esprit critique.
    - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
    - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
    - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
    - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
    - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
    - Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
    - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N : Administration des entreprises
- O : Administration publique
- R : Arts, spectacle
- S : Autres activités de service (associations)
- J : Info-com
- Chargé de mission à l'ethnologie dans des musées de société, parcs naturels régionaux, conservatoires
- Agent des collectivités territoriales service médiation culturelle, valorisation du patrimoine, affaires sociales, gestion de l'environnement.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1207 : Intervention socioéducative
- K1206 : Intervention socioculturelle
- K1201 : Action sociale
- K1802 : Développement local
- M1502 : Développement des ressources humaines

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24466 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>• Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>• Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>• Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24466 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>• Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24466 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>• Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24466 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>• Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>• Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24466 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24466 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et distinguer les caractéristiques sociales et culturelles des grandes aires géoculturelles.</li> <li>• Retrouver, en fonction des réalités culturelles, sociales, économiques et politiques, l'unicité de l'humanité au-delà des diversités locales.</li> <li>• Mobiliser les principales théories ethnologiques contemporaines pour poser une problématique anthropologique et situer la réflexion au sein des débats ethnologiques contemporains et/ou historiques.</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24466 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un protocole d'observation : élaboration d'un questionnaire et d'un entretien approfondi passés en face à face ou en ligne ; dépouillement, maîtrise de logiciels nécessaires à cet effet, usage des méthodes quantitatives et des approches démographiques.</li> <li>• Définir une problématique d'enquête en fonction du travail de terrain.</li> <li>• Etablir une relation régulière et une interaction avec différents interlocuteurs (bilans réguliers sur l'avancement du travail réalisé).</li> <li>• Transcrire avec rigueur et régularité les enquêtes pour rédiger un compte rendu d'observation et réaliser un rapport complet et synthétique.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
- Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
- Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

#### Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)

[Aix Marseille Université](#)

[Université de Bordeaux](#)

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Université Lumière - Lyon 2

Université Nice Sophia Antipolis

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10

Université Paul Valéry - Montpellier 3

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**